

N° SIRET : 20006759300380
Etablissement : DECHETS
Budget : BUDGET ANNEXE

COMPTE ADMINISTRATIF
Année 2024
Page n° 1

Département : CREUSE
Poste Comptable: SERVICE DE GESTION COMPT
Date d'Édition : 03/04/2025

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 24/03/2025 à 18 heures 00

Nombre de membres en exercice	62
Nombre de membres présents	40
Nombre de suffrages exprimés	47
VOTES : Contre =0	Pour =47 Abstentions =0
Date de convocation :	18/03/2025

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Valérie SIMONET

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Valérie SIMONET, La Présidente, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		902,81		2 115,70		3 018,51
Opérations de l'exercice	2 213 170,95	2 470 485,19	236,03	4 257,84	2 213 406,98	2 474 743,03
TOTAUX	2 213 170,95	2 471 388,00	236,03	6 373,54	2 213 406,98	2 477 761,54
Résultats de clôture		258 217,05		6 137,51		264 354,56
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	2 213 170,95	2 471 388,00	236,03	6 373,54	2 213 406,98	2 477 761,54
RESULTATS DEFINITIFS		258 217,05		6 137,51		264 354,56

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : MM. BERTHON, GRASS, RAMOS, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, SCARAMUCCIA, FERRIER, DECHAMPS suppléante JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, FAUCONNET, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMÉNIEN, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, BREUIL, DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : VERDIER à GALINDO, VIRGOULAY à JAMME, BOUDINEAU à FERRIER, COTENTIN à MAZET, PAYARD J à SIMON, VENTENAT à DESGRANGES, GUYONNET à BREUIL.

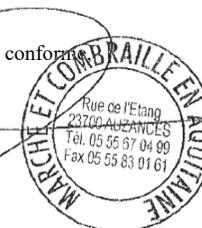
Excusés : SIMONET V, DESCLOUX, BOUCHET, SCHMIDT, WELZER.

Absents : BIGOURET, SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, PLAS, D'HULSTER, ROULLAND, BRUNET, LARGE, GLOMOT.

Cachet :

Pour expédition conforme

La Présidente,



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20250324-2025-051-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025